

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Loto-Québec

Volume 3, no 4 – 31 juillet 2018

Unité de négociation Loto-Québec (SPGQ)

État de la situation au 31 juillet 2018

Lors de la rencontre de conciliation du 25 juillet dernier, le comité de négociation de l'unité de négociation Loto-Québec a remis une contre-proposition à l'employeur. Ce dernier, doit l'étudier afin de fournir une réponse lors de la prochaine rencontre de conciliation prévue le 14 août.

La contre-proposition du SPGQ contenait, entre autres, les éléments suivants :

- Demande d'une convention collective d'une durée de 7 ans avec des hausses salariales significatives ;
- Maintien du boni (statu quo comme les autres filiales) ;
- Maintien de nos 12 journées maladie cumulables (la demande patronale limiterait le cumul en banque à 20 jours de maladie, l'excédent serait payé à 70% à partir de 2024) ;
- Mises à pied à être faites par corps d'emploi et selon l'ancienneté ;
- Proposition de modalité pour avec un horaire variable.

Il a été convenu de se rencontrer seulement le 14 août, car la conciliatrice qui travaille avec les deux partis est en vacances.

Cependant, l'employeur peut, en tout temps, répondre au comité de négociation en lien avec les demandes présentées. Si cette réponse est jugée décente et recevable, elle pourrait faire annuler la grève prévue le 16 août.

Vous serez informé de tout développement concernant les négociations.

Les informations concernant la grève du 16 août prochain vous seront transmises sous peu.